

N°DBCA-2020-023

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AVENANT N°6 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LE SDIS 27 ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE**

Le 04 mars 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 13 février 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- le code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 et R2332-15 relatifs aux groupements de commandes,
- la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,
- la délibération du Bureau n°2016-BCA-13 du 27 janvier 2016 relative à la conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,
- la délibération du Bureau n°2016-BCA-65 du 06 juillet 2016 portant avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,
- la délibération du Bureau n°2017-BCA-06 du 1^{er} février 2017 portant avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,
- la délibération du Bureau n°2017-BCA-13 du 1^{er} mars 2017 portant avenant n°3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,
- la délibération du Bureau n°2018-BCA-102 du 05 décembre 2018 portant avenant n°4 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27.
- la délibération du Bureau n°2019-BCA- du 05 décembre 2018 portant avenant n°5 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27.

*
* *

Par délibération en date du 27 janvier 2016, une convention de groupement de commandes avec le Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure (Sdis 27) a été signée.

Le groupement de commandes vise à la réalisation de consultations conjointes dans un souci d'amélioration continue de l'efficacité dans la commande publique. Depuis sa constitution, la convention a été modifiée à différentes reprises afin de faire rentrer de nouveaux domaines dans le champ de la convention.

Pour l'année 2020, il est prévu le lancement d'une consultation relative au démontage, la fourniture, l'installation de pylônes et de prestations accessoires.

Le Conseil départemental de l'Eure doit lui aussi intervenir sur ses pylônes et nous a fait part de son souhait d'intégrer cette consultation.

Ainsi, dans l'optique d'accroître la massification des achats et comme le prévoit l'article 2 de la convention, il est proposé d'intégrer le Conseil départemental de l'Eure et de désigner le Sdis 76 coordonnateur de la consultation portant sur le démontage, la fourniture, l'installation de pylônes et de prestations accessoires.

Ces modifications supposent la signature d'un avenant à la convention afin d'intégrer un nouveau membre et de modifier son article n°4 relatif à la désignation du coordonnateur.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200304-DBCA-2020-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2020
Affichage : 05/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER